



AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON

ADT AVEYRON

Siège social : Rue Louis Blanc – BP 831
12008 RODEZ Cédex

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE L'AVEYRON »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AVEYRON » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC n° 2018-06.
- la note de l'annexe des comptes annuels concernant les fonds dédiés.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 2 septembre 2021



SARL GEC CONSEIL
Stéphane ALBOUY

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Fonds commercial ⁽¹⁾				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	441 349	336 888	104 460	133 643
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	441 349	336 888	104 460	133 643
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat.out.industriels	355 110	289 437	65 673	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations grevées de droit				
	Autres				98 850
	TOTAL	355 110	289 437	65 673	98 850
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	51 856		51 856	51 856
	Autres	684		684	384
	TOTAL	52 540		52 540	52 240
Total I		849 000	626 325	222 675	284 735
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 449		4 449	12 544
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	140 355		140 355	44 550
	TOTAL	144 804		144 804	57 095
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	850 298		850 298	849 270
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	248 124		248 124	128 165
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	26 493		26 493	9 658
Total II		1 269 720		1 269 720	1 044 190
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		2 118 721	626 325	1 492 395	1 328 926
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	62 969	
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		31 259
	Avec droit de reprise		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	173 612	
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		196 886
	Autres	200 000	
	Report à nouveau		172 728
	Excédent ou Déficit de l'exercice	2 301	3 998
	<i>Situation nette (sous total)</i>	438 883	404 872
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	25 681	43 716
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		464 565	448 588
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	263 900	169 394
Total II		263 900	169 394
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	355 527	298 912
Total III		355 527	298 912
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	115	95
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	11 100	11 100
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 477	117 607
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	345 550	282 088
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 160	1 138
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		408 403	412 030
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 492 395	1 328 926
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	115	95
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		412 030
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

	Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 920	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	34 638	
<i>dont parrainages</i>		
Ventes de marchandises		50 269
Production vendue		50 269
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 225 789	2 177 440
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	97 909	48 227
Utilisations des fonds dédiés	51 394	
Autres produits		5 053
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 411 652	2 280 989
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		15 873
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	557 793	625 540
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	112 283	122 702
Salaires et traitements	976 082	905 727
Charges sociales	415 993	397 066
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	110 409	100 717
Dotations aux provisions	106 429	64 107
Subventions versées par l'association		
Reports en fonds dédiés	145 900	
Autres charges	1 676	346
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 426 568	2 232 082
1. Résultat d'exploitation (I-II)	-14 915	48 907
Renvois		
(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		20 246

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 467	3 261
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 467	3 261
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		9
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		9
	2. Résultat financier (III-IV)	1 467	3 251
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-13 447	52 158
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	35	40
	Sur opérations en capital	18 035	18 586
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	18 071	18 627
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	2 075	7
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	2 075	7
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	15 995	18 620
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	246	632
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX		51 851
	Engagements à réaliser sur ressources affectées X		118 000
	Total des produits (I + III + V + IX)	2 431 191	2 354 730
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	2 428 890	2 350 731
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 301	3 998
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			



AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Annexe





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

AGENCE DEPARTEMENTALE DU TOURISME

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
31.12.2020
Montants exprimés en EUR**

Février 2021
Ce rapport contient 22 pages
Annexe de base Associations sans spécificités APG dons plus de 153 K€.docx

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6
5	Principes et méthodes comptables	7
5.1	Principes généraux	7
5.1.1	Changement de méthode comptable	7
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
5.2	Dérogations	8
5.3	Principales méthodes comptables	8
6	Informations relatives aux postes du bilan	9
6.1	Actif immobilisé	9
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
6.2	Actif circulant	11
6.2.1	Précisions sur d'autres créances	11
6.3	Fonds propres	12
6.3.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	13
6.3.3	Subventions d'investissement	13
6.4	Fonds reportés et dédiés	14
6.4.1	Fonds dédiés	14
6.5	Provision pour risques et charges	15
6.5.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	15
6.6	Dettes	16
6.6.1	Précisions sur d'autres dettes	16
6.7	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	16
7	Informations relatives au Compte de résultat	17
7.1	Résultats	17



7.2	Produits du compte de résultat	17
7.2.1	Cotisations	17
7.2.2	Ventes de prestations de services	17
7.2.3	Produits de tiers financeurs	17
7.3	Charges du compte de résultat	18
7.4	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	18
8	Informations relatives à la fiscalité	20
9	Informations relatives à l'effectif	21



1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Agence de Développement Touristique de l'Aveyron concourt à la préparation et mise en œuvre de la politique touristique du département.

Elle intervient auprès de toute collectivité, groupement de collectivités, porteurs de projet et professionnels œuvrant dans le domaine du tourisme.

A cette fin, elle est chargée :

- D'accompagner / apporter une expertise,
- De faciliter / impulser/ accélérer des projets / initiatives,
- De promouvoir la destination AVEYRON,
- D'animer,
- De développer,
- De fédérer, d'offrir des espaces de concertation entre les acteurs du tourisme, d'information.

.....

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accompagnement des professionnels du Tourisme lors du 1^{er} confinement pour préparer la relance.
 - Mise en place de l'opération : « A vos côtés »
 - Adaptation de la campagne proximité initialement prévue vers une campagne de relance
 - Juin 2020
 - Aout/septembre 2020
- Campagne « **Si loin, si proche** » opération collective des prestataires aveyronnais animée par l'ADT
- Intégration du Club des Offices de Tourisme suite à la dissolution de l'UDOTSI.
 - Appui aux territoires et aux filières, diagnostics, état des lieux.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de « **A vos côtés** » : cette activité s'est exercée auprès des professionnels dans le département de l'Aveyron
-
- Activité de **Campagne de Relance** : cette activité s'est exercée auprès de la clientèle de proximité (moins de 3 H en voiture) dans le périmètre de la Métropole de Montpellier, Toulouse, Clermont Ferrand



3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements

- Engagés et terminés dans l'exercice
 - Site internet « enaveyron.com »
 - Evolution des widgets et welcotour
- Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :
 - Refonte des blogs
 - Evolution de Sortir en Aveyron

Ressources humaines

Appui d'un CDD sur la durée de la campagne pour la gestion et l'animation des réseaux sociaux.

Recrutement d'un apprenti au sein du pôle ingénierie

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importances significatives suivants :

La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

La crise sanitaire liée au Covid 19 a entraîné la mise en place de nouveaux dispositifs de fonctionnement :

Mise en place d'un protocole sanitaire strict sur l'aire du viaduc et l'ADT Rodez

Recours renforcé au dispositif du télétravail

Recours à l'activité partielle pour 1 352.50 heures

Pertes de recettes de partenariat et de salons de 100 %. Perte de 80 % de l'activité de location de cases.

Transfert du personnel d'accueil de l'Aire A75 vers le site de l'Aire du Viaduc à compter du 15 Mars

Fermeture de l'Aire du Viaduc :
pendant le 1^{er} confinement et jusqu'en juin
novembre et décembre 2020.

Report de salons en 2021 si la Covid-19 le permet

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice :

Poursuite de la fermeture de l'aire du Viaduc sans visibilité sur la date de réouverture en 2021
.....

Recours renforcé au dispositif de télétravail

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif : Aucun poste de l'actif n'est impacté.
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Autres fonds associatifs
Reclassement des comptes Apports Club des Cites
 - Subventions d'investissements : aucun impact. Le classement en 13 existant à l'ouverture de l'exercice.
 - Fonds dédiés : aucun impact sur le classement existant à l'ouverture de l'exercice

Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement. Les montants de l'exercice précédent sont présentés à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.



Le présent règlement s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

La première application du présent règlement constitue un changement de méthode comptable.

Comptes impactés :

102000 Fonds associatif Club des Cites reclassés en 102400 Autres fonds associatifs
Club des Cites
706000 Cotisations reclassées en 756100 Cotisations

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 *Déroptions*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;



6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	22 268		3 011	19 257
Outils numériques	246 434	4 212	9 600	241 046
Eco système Web	141 267	39 780		181 047
Agencements divers	6 327		950	5 377
Agencements Viaduc	17 039			17 039
Agencements Aire A 75	90 129			90 129
Matériel de transport	7 170			7 170
Matériel de bureau et informatique	149 156	4 057	19 077	134 136
Matériel de bureau et informatique Viaduc	26 312		2 160	24 152
Matériel de bureau et informatique A 75	2 466		1 196	1 270
Mobilier	54 042			54 042
Mobilier A 75	21 795			21 795
Prêts	51 856			51 856
Dépôts et cautionnements	384	300		684
Total	836 645	48 349	35 994	849 000



6.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Ventilation des augmentations					
Augmentations de l'exercice	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			43 992		
Immobilisations corporelles			4 057		
Immobilisations financières			300		
Total			48 349		

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Ventilation des diminutions					
Diminutions de l'exercice	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					12 612
Immobilisations corporelles					23 383
Immobilisations financières					
Total					35 994

29 March 2021 - sourceFilename



6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	276 325	73 175	12 611	336 889
Immobilisations corporelles	275 585	37 234	23 382	289 437
Immobilisations financières				
Total	551 911	110 409	35 994	626 326

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	Linéaire	20 à 100%	73 175		
Immobilisations corporelles	Linéaire	10 à 100 %	37 234		
Immobilisations financières					
Total			110 409		

6.2 Actif circulant

6.2.1 Précisions sur d'autres créances

Créances clients	4 450
Personnel avances	100
Activité partielle	2 913
Titres restaurant	16 970
Remboursements formation	2 675
Aide à l'apprentissage	4 000
Indemnités journalières	12 407



6.2.1.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

— Maintenances ..	7 141
— Salons	17 295
— Assurances	599
— Boîte postale	208
— CRT	1 250

6.3 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.3.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité,

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
• Première situation nette établie				
• Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
• Dotations non consommables				
• Autres apports sans droit de reprise				
Apport Club des Cites	31 259			31 259
Apport Udotsi		31 710		



6.3.2 *Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.*

6.3.2.1 Réserves statutaires et contractuelles

Néant

6.3.2.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe. Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Proximité		200 000			200 000

6.3.2.3 Autres

Affectations des résultats antérieurs de l'association.

6.3.3 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité ayant choisi cette application ultérieurement aucun reclassement n'a été effectué :



6.4 Fonds reportés et dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification :

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

6.4.1.1 Subventions d'exploitation

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Situations		Montant total	Au début de l'exercice	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	En fin d'exercice
Ressources						
Opérations marchés de proximité – Fonds crée en 2019		118 000	118 000			118 000
Opération Aveyron International – Fonds créé en 2020		45 900		45 900		45 900
Opération Proximité		100 000		100 000		100 000
Total		263 900	118 000	145 900		263 900

29 March 2021 - sourceFilename



6.5 *Provision pour risques et charges*

6.5.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	355 527		355 527
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne ses engagements relatifs à un régime d'indemnités de départ à la retraite dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

—

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

— Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :

- La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé à 62 ans ,
- Taux d'actualisation : ...0.7.../
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 0

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

- Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité
- Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **41.23 %**



6.6 Dettes

6.6.1 Précisions sur d'autres dettes

6.7 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an		Échéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)(3)			
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires (2)(3)			
Prêts (1) Autres	52 540			Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :			
				- à 1 an au maximum à l'origine			
Créances de l'actif circulant :				- à plus de 1 an à l'origine			
Créances Clients et Comptes rattachés	4 450			Emprunts et dettes financières divers (2) (3)			
Créances reçues par legs ou donations				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	50 477		
Autres				Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales			
Charges constatées d'avance	26 493			Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	345 550		
				Autres dettes (3)			
				Produits constatés d'avance			
TOTAL	83 483			TOTAL	396 027		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice			
				(3) Dont garanties par des suretés réelles (indication des postes concernés)			



7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats

7.2 Produits du compte de résultat

7.2.1 Cotisations

7.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Le montant des cotisations s'élève à 1 920 €.

7.2.2 Ventes de prestations de services

Les activités de l'association ont généré 34 639 € de produits issus de l'Observatoire, du Partenariat, des visites meublées et de locations. Compte tenu de la Covid-19 une baisse globale de - 30 % de chiffre d'affaires est enregistrée.

7.2.3 Produits de tiers financeurs

7.2.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.2.3.1.1 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.2.3.1.2 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			2 121 790		
Subvention d'investissement					

7.3 Charges du compte de résultat

-

7.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

29 March 2021 - sourceFilename



L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

- Les motifs de notre décision sont les suivantes : absence d'éléments satisfaisants.

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Locaux Centre administratif Foch	Non valorisé	
Aire A 75	Non valorisé	
Aire du Viaduc	Non valorisé	
<i>Offerte :</i>		

7.4.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 651	—
— Au titre d'autres prestations	—	—
— Honoraires totaux	6 651	—



Association, Fondation, Fonds de dotation
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos Date de clôture
Montants exprimés en EUR
KPMG S.A.
Février 2021

8 Informations relatives à la fiscalité

L'association n'est pas fiscalisée

29 March 2021 - sourceFilename

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une entité de droit anglais. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].



9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	8
Agents de maîtrise et Techniciens	8
Employés	6
Total	22